



NAO : Accord scandaleux soumis à la signature le 24 Février



La direction doit cesser de traiter les salariés de Carrefour Market comme des mendiants ou des sous-employés du groupe !

C'est inacceptable !!!!

MOBILISONS NOUS, POUR DEFENDRE NOS SALAIRES !!!

La direction propose des augmentations minables de :

- 0,6% pour les employés niveaux 1A ; 1B ; 2A ; 4A et 4B
- 0,7% pour les employés niveaux 2B ; 3A ; 3B et 4C

En réalité, elles oscilleront entre 0,5% et 0,58% sur l'année

Effectivement, ses augmentations, ne seront pas rétroactives au 1^{er} Janvier, mais applicables seulement au 1er Mars.

La direction a tellement honte qu'elle n'a pas inscrit dans l'accord le % de l'augmentation et l'a intégré directement dans la grille !!!

Pour ceux qui ont des salaires au dessus de la grille, l'augmentation sera de 0,5% au 1er Mars, soit 0,416% sur l'année (quelle générosité !!!!)

Heureusement que la Cgt a organisé des mouvements de grève avant cette dernière réunion car suite à ces mouvements, la direction a revu ses propositions à la hausse et c'est moins pire que cela aurait du être

Imaginez ce que cela aurait été sans ses grèves car la direction annonçait des augmentations aux alentours de 0,1%. Malgré ces augmentations très, très, très insuffisantes, cela démontre que les grèves commencent à payer !

Les grèves et mobilisations des salariés à l'appel de la Cgt commencent à porter leurs fruits

Comme d'habitude, la direction va pouvoir compter sur son encadrement et ses « syndicats maisons » pour désinformer les salariés afin qu'ils ne fassent plus grève, en leur disant que ce n'est pas grâce aux grèves que la direction a revu à la hausse ses propositions et que les grèves ne servent à rien.

Alors ne vous laissez pas abuser, étudiez bien l'accord proposé et préparez vous à des actions pour obtenir de meilleurs salaires et des avantages, au minimum, égaux à ceux des salariés des Hypers (voir au dos les différences avec les Hypers)

C'est en continuant de se mobiliser tous ensemble, que nous pourrons obtenir de meilleurs salaires et de meilleurs avantages !

Le Groupe Carrefour engrange les bénéfices, nous demandons qu'une partie de ces bénéfices soient investi dans les salaires !

Le groupe Carrefour en quelques chiffres c'est :

- 386 millions d'allègement fiscaux en 2013
- 84 millions d'€ de Crédit d'impôt Compétitivité Emploi 2013
- 110 millions d'€ de Crédit d'impôt Compétitivité Emploi 2014
- Georges PLASSAT, notre PDG s'augmente son salaire de 40% !!!
- Un salarié au SMIC "coûte" après abattement (13%) à l'entreprise en charge patronale 189€
- Le groupe Carrefour est en pleine forme malgré un climat économique morose !

Nous voulons au minimum les mêmes salaires et avantages que les salariés des Hypers

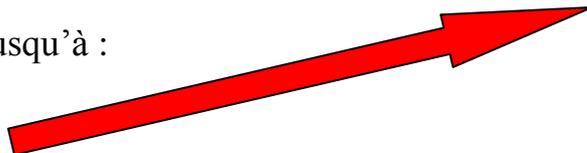
Non seulement, la direction ne réduit pas les différences qui existent avec les salariés des Hypers, mais elle les accentue !

Différence de salaire entre les salariés des Hypers Carrefour et ceux de Carrefour Market

Pour les hyper la grille est applicable au 1 er janvier.							Pour Market la grille est applicable au 1 ^{er} Mars			
Niveau	Taux horaire hors forfait pause en €			Taux horaire forfait pause inclus en €			Salaire mensuel temps complet forfait pause inclus en €			Différence annuelle sur 13mois
	Hyper	Market	Différence	Hyper	Market	Différence	Hypers	Market	Différence	Différence
1b	9,73	9,67	-0,05	10,22	10,154	-0,066	1549,54	1540,06	-9,48	-123,24
2b	9,81	9,799	-0,011	10,30	10,289	-0,011	1562,27	1560,53	-1,74	-22,62
3b	10,47	9,992	-0,478	10,99	10,492	-0,498	1667,38	1592,99	-74,39	-923 €
4a	10,74	10,03	-0,71	11,28	10,503	-0,777	1710,39	1681,72	-28,60	-371,80
4b	11,55	10,560	-0,99	12,13	11,088	-1,042	1839,26	1681,72	-157,54	-2048,02

Sur une année la différence de salaire peut aller jusqu'à :

- 2048,02 € pour un niveau 4B
- 923,00 € pour un niveau 3B
- 371,80 € pour un niveau 4A



Pourquoi n'avons-nous pas comme dans les Hypers :

- des tickets restaurant au bout de 2 mois d'ancienneté (un pour chaque jour travaillé d'au moins 3 heures de travail)
- le ½ mois de salaire concernant la prime de vacance obtenu dès 3 mois d'ancienneté
- le 13^{ème} mois au prorata
- le même temps de pause (exemple: 30 mn pour 7h de travail contre 21mn chez Market)
- le complément de la prime vacance qui permet d'arriver à un 14^{ème} mois
- l'augmentation du budget du CE de 0,8% à 1%

Comble de l'indécence, dans la catégorie « valoriser l'ancienneté » la direction annonce, la création d'un niveau 7B pour les cadres.

Rien pour les employés qui réclamaient tous une prime d'ancienneté !